

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 NOVEMBRE 1979

DELIBERATION N° 8

*Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociations amiables, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières, dont la liste suit.*

*Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10 %*

*Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour approuver les modifications plus importantes.*

*Les prix sont donnés à titre indicatif et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui seront fixés par le Service des Domaines.*

			<u>Surface (ha)</u>	<u>Prix (millions de Francs)</u>
Martinique	Le Marin	GRAND MACABOU	130	2,4
Réunion	St-Leu	BEGUE	11,5	0,12
"	"	LE BIHAN	16,5	0,5
Pyr. Orient.	Torreilles	TERRAIN FNAFU	20	0,4
Aude	Leucate	LA CARAMOUN (ZAD à créer)	180	7,2
Hérault		LES ARESQUIERS (bois)	93	7,1
"		LES ARESQUIERS (zone littorale)	77	5,4
B. du. R	Port-St-Louis-du-Rhône	LE MAZET	94,6	2
"	Marseille	VAUFREGES	254	5
"	Stes-Maries-de-la-Mer	ETANG DE CONSECANIERES	555	4,4
Var	St-Cyr-sur-Mer, Bandol	LA GALERE	32	2
"	Bormes-les-Mimosas	LES FOURADES	35	4,2
"	Hyères	CALANQUE DES CHEVALIERS	47	4,2
A. M.	Nice	MT VINAIGRIER (avec participation de la ville de Nice)	24	7,2

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 NOVEMBRE 1979

DELIBERATION N° 8

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociations amiables, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières, dont la liste suit.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10 %

Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour approuver les modifications plus importantes.

Les prix sont donnés à titre indicatif et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui seront fixés par le Service des Domaines.

			<u>Surface (ha)</u>	<u>Prix (millions de Francs)</u>
Martinique	Le Marin	GRAND MACABOU	130	2,4
Réunion	St-Leu	BEGUE	11,5	0,12
"	"	LE BIHAN	16,5	0,5
Pyr. Orient.	Torreilles	TERRAIN FMAFU	20	0,4
Aude	Leucate	LA CARAMOUN (ZAD à créer)	180	7,2
Hérault		LES ARESQUIERS (bois)	93	7,1
"		LES ARESQUIERS (zone littorale)	77	5,4
B. du. R	Port-St-Louis-du-Rhône	LE MAZET	94,6	2
"	Marseille	VAUFREGES	254	5
"	Stes-Maries-de-la-Mer	ETANG DE CONSECANIERES	555	4,4
Var	St-Cyr-sur-Mer, Bandol	LA GALERE	32	2
"	Bormes-Les-Mimosas	LES FOURADES	35	4,2
"	Hyères	CALANQUE DES CHEVALIERS	47	4,2
A.M.	Nice	MT VINAIGRIER (avec participation de la ville de Nice)	24	7,2